

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai à 19 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

Présents : MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Alain CAUNEGRE, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Sébastien FAISSOLLE, Sandra TOLLIS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Elisabeth DA SILVA, Michel DESTENAVE, Florence CATUS, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Michel LABOILLE-MORESMAU, Hélène GUIRLE, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Sébastien TEULE.

Absents : MMES et M. Corinne MANCICIDOR, Michel CASTETS, Dominique PERRON, Aurélie SOUBESE, Philippe SAINT-MARTIN, Elodie MONTERO.

Procurations : Mme Corinne MANCICIDOR donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, M Michel CASTETS donne procuration à M Serge VIAROUGE, Mme Aurélie SOUBESE donne procuration à M Olivier PEANNE – M Philippe SAINT-MARTIN donne procuration à M Florian DEYGAS

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD

- I- Considérant la demande de le Trésorerie de régularisation à l'actif de la commune de l'affectation du bâtiment de l'ancienne Ecole Isle Verte 2 du fait de sa nouvelle destination en Pole Enfance Jeunesse

BUDGET COMMUNE

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement Chap 041 – Art 21318 : Autres bâtiment publics	3 581 731,42 €	
Investissement Chap 041 – Art. 21312 : Bâtiments scolaires		3 581 731,42 €

- II- Considérant la demande de la Trésorerie d'imputer au Budget Maison de Santé les dépenses liées à cette opération ayant été imputées au Budget de la Commune dans l'attente de la création du Budget Annexe Maison de Santé (Achat du terrain, Etudes préalables).

BUDGET COMMUNE

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement Chap. 204 – Art. 2041632 Subventions d'équipements versées – Bâtiments et Installations	147 753,98 €	
Investissement Chap. 21 – Art. 2118 : Immobilisations Corporelles – Autres terrains		126 741,98 €
Investissement Chap. 23 – Art. 2313 : Immobilisations en cours - Constructions		21 012 €

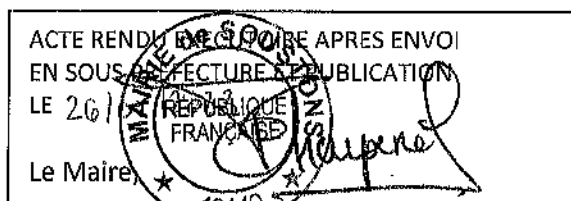
BUDGET MAISON DE SANTE

Section - Articles	Dépenses	Recettes
Investissement Chap. 13 – Art. 13148 : Subventions d'investissement – Autres Communes		147 753,98 €
Investissement Chap. 21 – Art. 2118 : Immobilisations Corporelles – Autres terrains	126 741,98 €	
Investissement Chap. 21 – Art. 2313 : Immobilisations en cours - Constructions	21 012 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de voter la décision modificative n°1 au Budget Commune 2023 reprenant les éléments ci-dessus,
- de voter la décision modificative n°1 au Budget Maison de santé 2023 reprenant les éléments ci-dessus.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Soustons, le 26 mai 2023,
Madame le Maire,
Frédérique MARPENEL.